

Aide régionale à la mobilité internationale Etudes 2018-2019

La Région Sud propose de soutenir le rayonnement international des établissements d'enseignement supérieur d'Azur par l'octroi d'une aide à la mobilité internationale de leurs étudiants partant effectuer un ou deux semestres d'études à l'étranger dans le cadre de leur cursus de formation.

Critères d'éligibilité :

- Être étudiant en formation initiale y compris en alternance ;
- Être inscrit dans un établissement régional d'enseignement supérieur public ou privé conventionné avec la Région ;
- Préparer un diplôme d'Etat, un diplôme visé par l'Etat, un diplôme universitaire d'enseignement technologique international (DUETI) ou un diplôme inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) ;
- Être âgés de moins de 30 ans au 31/12/2018 ;
- Effectuer un ou deux semestres d'études à l'étranger hors Union européenne, France (territoires métropolitain et d'outre-mer) et principautés de Monaco et d'Andorre.

Ces critères sont cumulatifs.

Sont inéligibles :

- Les étudiants bénéficiaires d'une aide à la mobilité internationale pour la réalisation de cette période d'études à l'étranger (*ex. : ERASMUS+, AMI/MESRI ou autre, ...*) ;
- Les campus d'établissements régionaux situés à l'étranger.

Sélection des bénéficiaires :

- Le **dossier de candidature individuelle est à retirer par l'étudiant auprès du BRI de sa composante** et à lui redéposer renseigné, signé et complété des pièces requises*.
- Les dossiers de candidature sont ensuite transmis obligatoirement par les BRI **à la DRI, en double exemplaire**.
- Selon le calendrier des Comités de sélection établi par la Région, la DRI présentera les dossiers de candidature UNS et UCA qui lui semblent éligibles au dispositif. *A noter que, si le nombre potentiel de candidats éligibles est supérieur à l'enveloppe allouée, seront privilégiés les candidats suivant une formation en lien avec le plan climat.*

Montant de l'aide allouée au bénéficiaire :

Une bourse forfaitaire sera attribuée aux candidats retenus (dans la limite de l'enveloppe allouée à chaque établissement) à raison de :

- 1 000 € pour 1 seul semestre (S1 ou S2) d'études à l'étranger
- 1 500 € pour la réalisation des deux semestres d'études à l'étranger

*** Consulter en page 5 du dossier de candidature la liste des documents à joindre obligatoirement. Tout dossier incomplet sera rejeté.**